

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

XII. — Instruments de précision, électricité.

3. — POIDS ET MESURES, INSTRUMENTS DE MATHÉMATIQUES, COMPTEURS
ET PROCÉDÉS D'ESSAI.

N° 563.434

Tire-ligne à réservoir.

Société : SIMPLO FÜLLFEDER-GESELLSCHAFT VOSS, LAUSEN & DZIAMBOR rési-
dant en Allemagne.

Demandé le 9 mars 1923, à 13^h 49^m, à Paris.

Délivré le 26 septembre 1923. — Publié le 5 décembre 1923.

(2 demandes de brevets déposées en Allemagne le 27 mars 1922. — Déclaration du déposant.)

La présente invention concerne les tire-
lignes à réservoir dans lesquels l'encre de
Chine est amenée, au moyen d'un tube, d'un
réservoir avec piston mobile.

5 La nouveauté de l'invention réside en ce
que le tube, dont l'extrémité d'ouverture est
biseauté, est pressé contre le côté interne de
l'une des lames du tire-ligne par une vis de
réglage vissée dans l'autre lame et réglant
10 l'épaisseur du trait, cette vis s'appliquant
contre le tube d'amenée par sa tête située à
l'intérieur des lames du tire-ligne.

Une autre caractéristique de l'invention
réside en ce que le tube d'amenée est relié
15 avec une garniture interchangeable, située à
l'intérieur du réservoir, de manière que cette
garniture et le tube d'amenée peuvent être
retrés dans une direction opposée à la pointe
du tire-ligne.

20 Cette exécution du tire-ligne à réservoir
assure d'une part une étanchéité parfaite, qui
évite le séchage de l'encre de Chine dans le
tube d'amenée, et d'autre part l'avantage de
l'interchangeabilité de ce tube d'amenée avec
25 la garniture, et en conséquence la possibilité
d'employer des encres de couleurs différentes
sans nettoyage préalable du tire-ligne.

Le dessin ci-joint représente, à titre d'ex-

emple, une forme d'exécution en coupe longi-
tudinale.

30 Le tube d'amenée 3 monté dans la paroi
de bout 1 du réservoir 2, est rigidement relié
à une garniture 4 logée dans le réservoir 2,
et possède à son extrémité une ouverture
biseauté 5, par laquelle ce tube s'applique 35
contre le côté interne de l'une des lames ou
branches 6 du tire-ligne. Pour régler la dis-
tance des pointes, on se sert d'une vis de
réglage 7 qui n'est vissée que dans une seule
lame 6 et qui s'applique contre le tube 3 par 40
sa tête moletée 7^a située à l'intérieur des deux
lames 6 de sorte que l'ouverture biseauté 5
du tube est fortement pressée contre le côté
interne de l'autre lame 6.

45 La garniture 4 peut être enlevée, avec le
tube d'amenée 3 fixé à cette garniture, hors
du réservoir 2 dans la direction opposée aux
pointes des lames 6, car le tube d'amenée 3,
dès que la pression exercée sur ce tube par la
vis de réglage 7 cesse, retourne, par suite de 50
son élasticité, dans une position parfaitement
axiale par rapport à la percée de la paroi de
bout 1 qu'il traverse. L'amenée de l'encre au
tube 3 se fait à l'aide d'un piston 8 logé à
55 la tige 9 est pourvue de tétons 10, qui s'en-

Prix du fascicule : 1 franc.

gagent dans une rainure hélicoïdale 11 prévue sur la douille ou enveloppe 11^a reliée à la tête de rotation 13 par une goupille transversale 12. Cette douille porte une bride 16 qui s'applique contre la surface de bout interne du bouchon vissé 14, obturant l'ouverture du réservoir 2, et établit ainsi une liaison de la tête 13 avec le bouchon 14 de manière que la tête et le bouchon peuvent être enlevés conjointement avec la douille 11^a. Entre la douille 11^a et une percée interne élargie du bouchon 14, on a interposé une garniture d'étanchéité 15. A l'intérieur de la douille rainée 11^a et entre cette douille et la tige de piston 9 se trouve une mince douille 17 qui ferme l'espace libre entre la tige 9 et les pas de vis, et est pourvue d'une fente à travers laquelle les tétons 10 de la tige 9 s'engagent dans la rainure hélicoïdale 11 de la douille 11^a.

La garniture 4 peut aussi être solidaire du bouchon 14. Le chapeau protecteur 19 sert lorsqu'il est placé sur la tête 13, à actionner cette tête.

La présente invention comporte les avantages suivants :

Par suite de l'action élastique des lames 6, la vis 7 exerce sur le tube d'amenée 3 une pression permanente telle que l'ouverture 5 de ce tube s'applique toujours fortement contre la lame en question 6 et que, dans l'utilisation et dans la non utilisation du tire-ligne, l'encre ne peut pas sécher à l'intérieur du tube d'amenée. Toutefois si dans la non utilisation, il se forme une pellicule sèche à l'embouchure 5 du tube d'amenée, cette pellicule est déchirée, lors de l'utilisation du tire-ligne, par l'encre qui est débitée sous pression par le piston 8. Le fonctionnement peut être encore perfectionné du fait qu'un morceau de papier, ou une autre feuille d'étanchéité, est placé entre l'ouverture de

l'extrémité du tube 3 et la lame 6 adjacente, ce qui d'une part améliore encore l'étanchéité, et d'autre part permet à ce morceau d'entraîner avec lui, lors de son enlèvement pour l'utilisation du tire-ligne, toute pellicule qui peut s'être formée.

Lorsqu'il s'agit de se servir du tire-ligne avec des encres différentes, il suffit de changer la garniture 4 avec son tube d'amenée 3, sans qu'il soit nécessaire de procéder à un nettoyage des parties difficilement accessibles du tire-ligne, ou même d'employer un autre tire-ligne.

RÉSUMÉ.

55

Tire-ligne à réservoir auquel l'encre est amenée par un tube d'un réservoir avec piston mobile, comportant les caractéristiques ci-après :

1° L'ouverture biseautée de l'extrémité du tube d'amenée est pressée contre le côté interne de l'une des lames du tire-ligne par une vis de réglage, vissée dans l'autre lame et réglant l'épaisseur du trait, cette vis s'appliquant contre le tube d'amenée par sa tête située à l'intérieur des lames;

2° Une garniture interchangeable, logée dans le réservoir et reliée au tube d'amenée de manière à pouvoir être enlevée avec ce tube en direction opposée aux points du tire-ligne;

3° La garniture du réservoir est reliée au bouchon vissé obturant l'extrémité du réservoir.

Société :

SIMPLO FÜLLFEDER-GESELLSCHAFT VOSS,
LAUSEN & DZIAMBOR.

Par procuration :

BLÉTRY.

N° 563.434

Société :

Pl. unique

Simple Füllfeder-Gesellschaft Voss,
Lausen & Dziambor

